

Le 10 mai 2024,

Objet : Opposition au projet de mise en place d'une mesure de sauvegarde pour l'école maternelle

Commune lauréate du label « Village d'avenir »

Madame la Rectrice de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine,

Par la présente, en ma qualité de Maire de la Commune de Sauveterre-de-Guyenne (Gironde), je tiens à exprimer fermement l'opposition des élus et habitants de la commune à la mise en place d'une mesure de sauvegarde pour notre école maternelle, envisagée à la rentrée 2024.

Cette mesure suscite une indignation et une préoccupation palpables parmi les élus locaux, les habitants et les familles, d'autant plus que Sauveterre-de-Guyenne a récemment été honorée du label "Village d'avenir" par le Ministère des Collectivités Territoriales le 21 décembre 2023. Ce label, faisant partie du plan France Ruralités, vise à soutenir les communes rurales de moins de 3 500 habitants particulièrement dynamiques dans leurs projets de développement. **Envisager la fermeture d'une classe dans notre école maternelle, alors même que la commune est reconnue par l'Etat pour sa vitalité et son attrait, semble profondément contradictoire.**

Cette contradiction est d'autant plus flagrante que, sur le plan quantitatif, notre commune a maintenu ses effectifs scolaires avec constance, comptabilisant 65 élèves à la rentrée 2023 (63 actuellement) et prévoyant 64 élèves pour la rentrée prochaine, dont 25 en petite section, dépassant ainsi les moyennes des dernières années.

Une telle mesure de sauvegarde apparaîtrait en total décalage avec le contexte économique et social actuel et les dynamiques démographiques qui sont constatées sur le territoire de la Commune. Elle le serait d'autant plus au regard des charges de centralité de la Commune de Sauveterre-de-Guyenne, illustrée ici par le périmètre des huit communes alentours qui bénéficient de l'école maternelle de Sauveterre-de-Guyenne.

Bien que notre commune ne soit pas répertoriée comme relevant du Réseau d'Education Prioritaire (REP), les besoins éducatifs demeurent tout aussi marqués au sein de notre réalité rurale, où la précarité constitue une réalité. Cette précarité, englobant divers aspects tels que la santé, le logement et la nutrition, exige une approche holistique pour garantir le bien-être des élèves.

Face à des inégalités sociales persistantes, il est impératif d'adapter nos approches éducatives, en se détachant des critères purement comptables de l'Éducation nationale, afin d'offrir une éducation de qualité à tous nos élèves, indépendamment de leur situation géographique. La fermeture d'une classe aurait des conséquences directes pour nos enfants :

- | Une augmentation des effectifs par classes,
- | Toujours plus de classes à plusieurs niveaux,
- | La réduction du temps individualisé et une baisse de la qualité de l'enseignement,
- | La réduction du temps consacré aux élèves en difficulté,
- | La tension mise sur le personnel pour l'accueil des élèves en situation de handicap,

La diminution du nombre d'heures allouées à une ATSEM, voire la suppression du poste, encore un repère en moins pour les enfants.

L'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite scolaire. La Commune de Sauveterre-de-Guyenne attache une grande importance à son école maternelle, avec le soutien quotidien de quatre Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM). Nous investissons régulièrement dans du mobilier afin d'offrir des conditions de travail optimales aux enseignants et aux élèves. **De plus, un projet de réhabilitation complète de l'école maternelle est en cours de planification**, en concertation avec la communauté éducative, visant à améliorer les espaces intérieurs, à agrandir et à végétaliser les espaces extérieurs, avec un accent particulier mis sur le bien-être des jeunes enfants.

Le maintien des quatre classes à la maternelle s'avère indispensable pour les années à venir en raison des projections démographiques pour notre commune. À la lumière des nombreux projets de construction de logements actuellement en cours et des projets structurants, il est impératif de prendre en compte les **variations positives de population** à venir dans la commune (plus de 70 logements sont en cours de construction). En outre, plusieurs projets structurants contribueront à accroître un peu plus encore l'attrait de notre commune :

- | L'extension de la zone d'activité intercommunale (Lafon de Médouc) ;
- | L'expansion programmée du centre commercial Super U ;
- | L'agrandissement du cabinet médical communal, déjà réalisé en 2022, offrant une gamme élargie de spécialités médicales, constituant ainsi une véritable référence en milieu rural.

Je tiens également à souligner, qu'en collaboration avec les Maires du secteur, nous veillons à assurer la pérennité de nos écoles en milieu rural en refusant les demandes de dérogation scolaire géographique, à l'exception, rare, de celles dûment justifiées. Cela témoigne de notre engagement en faveur de la solidarité intercommunale, face à une logique comptable souvent prédominante dans l'Education nationale.

Afin de garantir et défendre la réussite de tous les enfants dans un cadre pédagogique serein et épanouissant, **je sollicite donc un renoncement à la mesure de sauvegarde envisagée pour Sauveterre-de-Guyenne, compte tenu de nos dynamiques démographiques, de la nécessité d'assurer un enseignement de qualité et de préserver notre attractivité grandissante.** Une fermeture de classe maternelle viendrait fâcheusement contredire tous les signaux positifs qui inscrivent notre commune dans une trajectoire dynamique.

La Ville mobilisera ses élus, ses agents, ses forces vives du territoire et ses parents d'élèves toutes et tous déjà très fortement sensibilisés, si une fermeture de classe devait menacer notre école maternelle dans les prochaines années. Nous insistons sur l'importance de ne pas compromettre la qualité de l'éducation en raison des fluctuations démographiques temporaires. Cette lutte contre la fermeture symbolise notre résilience face aux politiques éducatives centralisées, notre détermination à offrir les mêmes standards éducatifs que dans les zones plus urbaines, et de maintenir les moyens humains nécessaires à une prise en charge pédagogique de qualité de nos enfants.

Vous sachant sensible à la réussite de tous les élèves, je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Christophe MIQUEU



Hôtel de Ville - 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE

☎ 05 56 71 50 43 - Fax. 05 56 71 59 39

<http://www.sauveterre-de-guyenne.fr>

Copie à :

- Monsieur le Préfet de Nouvelle-Aquitaine, Etienne GUYOT ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Langon, Vincent FERRIER ;
- Monsieur le Député, Pascal LAVERGNE ;
- Madame la Sénatrice, Nathalie DELATTRE ;
- Madame la Sénatrice, Florence LASSARADE ;
- Madame la Sénatrice, Laurence HARRIBEY ;
- Madame la Sénatrice, Monique DE MARCO ;
- Monsieur le Sénateur, Alain CAZABONNE ;
- Monsieur le Sénateur, Hervé GILLE ;
- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Gironde, Jean-Luc GLEYZE ;
- Monsieur le Conseiller départemental du canton Le Réolais et Les Bastides et Président de la Communauté des communes rurales de l'Entre-Deux-Mers, Daniel BARBE ;
- Madame la Conseillère départementale du canton Le Réolais et Les Bastides, Christelle GUIONIE.
- Madame Marie-Christine HEBRARD, DASEN de la Gironde ;
- Monsieur Grégory PAULY, IEN de circonscription ;
- Madame Valérie HATRON, Directrice de l'école maternelle ;
- Madame Emmanuelle TOURAILLE, Directrice de l'école élémentaire ;
- Monsieur Fabrice ESCARAVAGE, Principal du Collège Robert Barrière ;
- Madame Pauline RUBECK, Présidente de la FCPE de Sauveterre-de-Guyenne ;
- Madame Rose BAZZANI, Déléguée départementale de l'Education nationale.

